



PARTENARIAT AVEC LA FERME D'ISABELLE BOUVIER ***CONTRAT 2017***

GAEC La Mounette (807 524 467 R.C.S Draguignan) chemin de la source 83340 Le Luc

Partie à rendre à Isabelle

Entre : **L'AMAP EN DRACÉNIÉ** qui s'engage à réceptionner la récolte du jour et à la répartir entre les signataires du présent contrat. La distribution a lieu les jeudis annoncés de 18h30 à 19h30 lors des distributions de l'amap.

Et : **ISABELLE BOUVIER**, qui s'engage à livrer ses fruits cultivés et récoltés sur les terres de Vidauban et Le Luc, lorsque les récoltes seront suffisantes.

Et : **NOM** :

PRÉNOM :

Mail :

Tél :

si vous avez des restrictions possibles, merci d'entourer les bonnes données :

présent semaines paires

présent semaines impaires

Qui confirme avoir pris connaissance des statuts et charte et s'être acquitté de sa cotisation au sein de son amap.

Qui s'engage à prendre ces récoltes ponctuelles et annoncées.

Qui s'engage à régler la somme de **106€** en chèques à l'ordre « GAEC La Mounette » en
****1 fois encaissé en avril,**

****2 fois 53€ encaissé en avril et en juin**

****2 fois 35€ et 1 fois 36€ encaissé en mars, mai et juillet**

les chèques sont faits à la signature

Qui donne accès aux récoltes annoncées selon le déroulement de la saison.

Distributions prévues les 20 avril, 27 avril, 4 mai, 11 mai, 18 mai, 25 mai avec 1 à 3 barquettes de fraises de 500gr à chacune des distributions,

puis 2 fois en début juillet avec 2kg de pêches à chaque distribution et du melon charentais. Ou des pommes et raisins selon les conditions permettant les pollinisations.

Ces distributions peuvent être décalées selon les conditions climatiques.

**** je suis intéressé par des récolte de fraises sur pieds (merci d'entourer si oui)**

Je confirme avoir pris connaissance de tous les éléments me permettant de signer ce présent contrat.



Le **Signature :**



PARTENARIAT AVEC LA FERME D'ISABELLE BOUVIER ***CONTRAT 2017***

*GAEC La Mounette (807 524 467 R.C.S Draguignan) chemin de la source
3340 Le Luc*

Entre : **L'AMAP EN DRACÉNIÉ** qui s'engage à réceptionner la récolte du jour et à la répartir entre les signataires du présent contrat. La distribution a lieu les jeudis annoncés de 18h30 à 19h30 lors des distributions de l'AMAP.

Et : **ISABELLE BOUVIER**, 07 70 18 99 54, ibou@cegetel.net, qui s'engage à livrer ses fruits cultivés et récoltés sur les terres de Vidauban et Le Luc, lorsque les récoltes seront suffisantes.

Et : **Nom :**

Qui confirme avoir pris connaissance des statuts et charte et s'être acquitté de sa cotisation au sein de son AMAP.

Qui s'engage à prendre ces récoltes ponctuelles et annoncées.

Qui s'engage à régler la somme de

106€ en chèques à l'ordre « GAEC La Mounette » en

****1 fois encaissé en avril**

****2 fois 53€ encaissé en avril et en juin**

****2 fois 35€ et 1 fois 36€ encaissé en mars, mai et juillet.**

les chèques sont faits à la signature

Qui donne accès aux récoltes annoncées selon le déroulement de la saison.

Distributions prévues les 20 avril, 27 avril, 4 mai, 11 mai, 18 mai et 25 mai avec 1 à 3 barquettes de fraises de 500gr à chacune des distributions,

puis 2 fois en début juillet avec 2kg de pêches à chaque distribution et du melon charentais. Ou des pommes et raisins selon les conditions permettant les pollinisations.

Ces distributions peuvent être décalées selon les conditions climatiques.

Qui confirme avoir pris connaissance de tous les éléments me permettant de signer ce présent contrat.

Le concept Amap puise sa force dans le lien à la terre nourricière

Le paysan devient cultiv'acteur et chacun de ses actes s'articule avec conscience autour des axes majeurs du concept Amap : économique, social, environnemental.

« Je m'engage du plus intime de moi à faire le choix d'être votre cultiv'actrice et de prendre soin de notre terre nourricière. »

Isabelle, le 7 janvier 2017

Le **Signature :**

